

Publié dans Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques 35, I-XVIII, 1979,
source qui doit être utilisée pour toute référence à ce travail

PAOLO B A L D I

LA STRUCTURE DE L'INTERACTION DANS LE DÉBAT TÉLÉVISÉ
GISCARD - MITTERAND (1974)

UNIVERSITÉ DE GENÈVE, FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET DES
SCIENCES DE L'ÉDUCATION
JUILLET 1979

I. INTRODUCTION

Malgré l'intérêt que les sciences sociales ont toujours porté aux problèmes du comportement et à ses aspects relationnels, on ne dispose pas de beaucoup d'analyse sur la nature des normes qui régissent le comportement discursif¹⁾ et sur le système de sanctions, positives et négatives, qui les soutiennent.

Les manifestations discursives des sujets apparaissent de temps à autre au cours de différentes études, isolées, à titre d'exemple d'un état psychologique, d'une valeur idéologique, d'une performance narrative ou syntaxique. Mais rarement on a pris en considération l'activité discursive des sujets en tant que telle, c'est-à-dire comme travail interactionnel localement et temporellement structuré dont l'organisation et le contrôle constituent une tâche souvent problématique de la vie quotidienne.²⁾

L'attention que la sociolinguistique et la philosophie du langage ont portée récemment aux aspects pragmatiques du langage n'a cependant pas produit de modèles permettant une analyse empirique des interactions discursives. Les raisons pour lesquelles de tels modèles n'ont pas pu être élaborés jusqu'à présent ne doivent pas être recherchées, d'après nous, dans la "nouveauité" de ces approches, mais dans leur façon traditionnellement abstraite de traiter ce type de problèmes et dans leur vision hyper-simplifiée du fonctionnement, non du langage, mais des rapports communicatifs. Prenons, à titre d'exemple, trois notions qui ont inspiré de nombreux travaux sur le caractère instrumental du langage et sur la réciprocité des processus de compréhension: la notion d'"acte de langage" chez Searle (1972), le "principe de coopération" chez Grice (1979) et les "universaux constitutifs du dialogue" chez Habermas (1970).

Si la philosophie du langage a en effet concentré sa recherche sur l'"action communicative", son but n'était -conformément à

1) Pour la notion de comportement discursif, voir paragraphe 5.

2) L'étude des règles interprétatives de la vie quotidienne comme base pour la compréhension des normes qui régissent l'ordre social est bien sûr une caractéristique de l'interactionnisme symbolique, des ethnométhodologues et de Goffman en particulier. Mais ce courant, bien que très stimulant à plusieurs égards, a une façon trop abstraite d'aborder ces problèmes.

ses intérêts heuristiques- que de mettre en évidence la dimension intentionnelle de la signification, ainsi que les conditions logiquement nécessaires à la "bonne" exécution (felicity conditions) d'un acte de langage.¹⁾ Mais lorsqu'on est confronté à l'analyse des conversations on voit bien que les participants ne se limitent pas à produire des actes de langage et à en reconnaître leurs significations. Chaque comportement discursif entraîne un engagement de la part du locuteur et dépend, dans une large mesure, de son acceptation par le/les auditeur/s;²⁾ il pose également le problème des responsabilités du sujet comme celui des conséquences de l'acte. La théorie des actes de langage ne peut pas rendre compte de ce type de phénomènes étant donné sa vision non-dynamique et décontextualisée de la communication.

C'est seulement avec Grice qu'on assiste à une réévaluation du rôle du récepteur dans la construction de la signification et de l'interaction en général. Grice est convaincu, et à juste titre, que ceux qui sont intéressés à participer à des échanges linguistiques collaborent aussi sur le plan des implications conversationnelles, à savoir les implications "liées à l'existence de certains traits généraux du discours" (Grice, 1979, p. 60). En effet, les locuteurs ont toujours, dans une certaine mesure, un ou plusieurs buts en commun qui justifient le respect du Principe de Coopération à partir duquel Grice élabore ses maximes.

Mais Grice lui-même reconnaît que cette vision rationaliste et presque contractuelle de la conversation ne fonctionne qu'à un niveau très général d'analyse: elle ne permet, ouvertement, ni de rendre compte des aspects conflictuels des situations communicatives, ni de développer sa maxime principale: Soyez pertinent.³⁾

"Dans sa concision cette maxime dissimule bon nombre de problèmes préoccupants: Quels sont les différents genres et centres

-
- 1) En d'autres termes, la théorie des actes de langage a surtout voulu démontrer qu'une étude sémantique ne peut pas se limiter à l'explicitation des conditions de vérité des énoncés. 'Sur ce point, cf. Baldi, 1979.
 - 2) Pour une distinction assez intéressante entre "performance", "admittance" et "acceptance" dans les actes de langage, cf. Rogers (1978).
 - 3) Chaque maxime comporte des attentes comme par exemple "Je compte sur l'aide de mon associé ajustée aux besoins immédiats de chaque stade de la transaction" (Grice, 1979, p. 62).

III

de pertinence possibles, comment se modifient-ils au cours d'un échange parlé, quelles sont les procédures normales qui servent à changer avec quelque légitimité le sujet de la conversation, etc." (Grice, 1979, p. 61).

De la même manière, Habermas essaie de définir les "universaux constitutifs du dialogue" nécessaires à l'institution d'une situation linguistique idéale, abstraction faite de la capacité que les sujets ont de fonder^{1a} effectivement et des restrictions que des conditions empiriques données pourraient exercer sur la maîtrise de cette compétence. On retrouve ici, autour du thème du "dialogue idéal et symétrique" la question centrale de la réalisation d'un consensus sur la base d'un débat rationnel. Pourtant l'interaction n'est pas simplement orientée vers la compréhension réciproque ou le consensus, mais vers la réalisation de buts souvent incompatibles.¹⁾ En définitive, toutes ces approches se sont occupées de l'action discursive en tant que signification plutôt qu'en tant qu'engagement, de la part des acteurs, dans la concrétisation de leurs intérêts, y compris le contrôle sur le déroulement de la conversation et la définition de la situation.

Nous croyons qu'une analyse des comportements discursifs doit tenir compte de trois ordres de problèmes au moins: celui de la signification, celui des normes morales et celui des rapports de pouvoir. Ces trois ordres de problèmes doivent en outre, tôt ou tard, être mis en relation, car ils le sont concrètement dans la vie quotidienne. Les normes morales qui régissent l'action sociale en général ont été étudiées de façon systématique par Goffman et par les ethnométhodologues: notre étude, tout en se basant sur ce courant, ne prend en considération que les comportements discursifs en essayant de mettre en évidence l'aspect normatif de la situation de communication et la façon dont cet aspect est exploité par les participants afin d'atteindre, adapter et même définir progressivement leurs buts.

Dans cette optique, nous avons mis en évidence les différents niveaux où s'articule l'interaction, tout en tenant compte du fait que

1) Pour une critique de l'approche sociolinguistique de Habermas et pour une bonne discussion sur les apports de la sociologie à l'étude des actions communicatives, cf. Giddens (1976).

chaque niveau comporte toujours une marge de négociation qui peut être exploitée par celui qui sait en faire usage pour essayer de canaliser la conduite discursive de l'autre. Proposer de concentrer l'attention sur (a) les différents niveaux de l'interaction et (b) sur leur marge de négociation, revient à vouloir examiner plus en détail ce qui est souvent évoqué mais rarement approfondi, à savoir le contexte, la situation, les circonstances où l'échange a lieu.

Comme nous le verrons par la suite, par "situation" nous n'entendons pas nous référer à un ensemble d'informations "in presentia", c'est-à-dire aux circonstances immédiates, ou "in absentia", c'est-à-dire au savoir social dont les participants disposent pour compléter le sens de l'énoncé et ainsi sortir des éventuelles incertitudes que tout processus de compréhension peut comporter. Par "situation", nous entendons plutôt le système des normes -non nécessairement rigides ni partagées- qui déterminent la légitimité et l'adéquation d'un comportement communicatif. S'il s'agit toujours d'un savoir, c'est à un savoir normatif et à la façon dont il sera négocié, corrigé, appliqué, pendant les échanges, qu'on prêtera attention.¹⁾

Sur la base de l'analyse du débat télévisé, nous avons pu distinguer trois types de normes qui en règlent le fonctionnement:

- (a) les normes situationnelles, qui relèvent de la formule adoptée par le débat;
- (b) les normes conversationnelles, qui font abstraction de la situation spécifique;
- (c) les normes discursives, que chaque locuteur essaye de faire approuver pour mieux contrôler le comportement discursif de son interlocuteur.

En définitive, l'attitude discursive semble viser un double objectif: faire respecter des normes situationnelles et conversationnelles, et tenter d'instituer des normes de conduite qui règlent davanta-

1) Le fait qu'on ne puisse pas attribuer aux circonstances un statut passif comme si elles ne constituaient qu'une banque de données à consulter, a été clairement saisi par les législateurs qui prévoient les cas où celles-ci peuvent être invoquées pour décharger les protagonistes de la pleine responsabilité de leurs actions. On trouvera une analyse détaillée des différents types de responsabilité que toute action comporte dans Goffman (1973) chap. 4.

ge l'interaction. Ces dernières créent ainsi des sous-systèmes localisés qui insèrent les interlocuteurs dans un processus d'engagement et d'accomplissement, systèmes par rapport auxquels il sera possible d'exercer un contrôle comparable à celui qui est exercé sur les autres normes.

2. LES NORMES SITUATIONNELLES

La cohérence thématique et la constance interactionnelle d'une rencontre dépendent en grande partie du maintien et de la gestion, de la part des participants, des limites propres à chaque occasion sociale.

Dans une occasion sociale telle qu'un débat télévisé, les sujets sont mutuellement accessibles et ils deviennent ainsi ce qu'on peut appeler des participants.¹⁾ Ils ont conscience d'être engagés dans une action commune qui dépasse le niveau de l'échange informatif, une sorte de "puzzle" dont on ne peut découvrir le sens qu'au cours du déroulement de la rencontre. Dans cette situation, le maniement de l'accessibilité réciproque est très délicat: toutes les variables typiques de l'interaction en face à face -telles que la succession dans les tours de parole, le temps de parole, le maintien d'un centre d'attention commun- sont régies par un ensemble de normes qui ont pour fonction de redistribuer les rôles communicatifs et dont la maîtrise est décisive. Les différentes formes qu'un débat (télévisé ou non) peut assumer ne portent que sur la définition de ces limites. Il est bien évident que chaque formule opère des restrictions/concessions à l'égard des différentes conduites communicatives possibles.

On peut distinguer deux types de limites à l'intérieur des normes situationnelles:

- (a) les limites établies par l'occasion sociale
- (b) les limites établies par le système d'échange adopté.

La distinction entre ces deux types de limites est, on le verra bien, loin d'être nette; ce qui fait, d'un point de vue sociologi-

1) Nous employons le terme "participant" dans un sens technique, afin de mieux souligner l'engagement conversationnel et non seulement linguistique du sujet.

que, l'intérêt des analyses des situations d'interaction.

"...a social occasion provides the structuring social context in which many situations and their gathering are likely to form, dissolve, and re-form, while a pattern of conduct tends to be recognized as the appropriate..." (GOFFMAN, 1963:8).

Les règles de conduite assumées par un groupe pendant une interaction ne font que respecter en grande partie un schéma de comportement fixé par l'occasion sociale qui détermine la tâche générale de la rencontre.

Les assemblées tant évaluatives (qui ont pour but un jugement) que délibératives (qui ont pour but une décision), dans une usine, une université ou un quartier, constituent des exemples d'occasions sociales. Les différentes organisations des tours et des temps de parole qui peuvent aller d'un maximum de formalités -où le locuteur n'est sélectionné que par un accord préalable ou par une alternance de questions/réponses- jusqu'à un maximum d'informalité -où la conversation fonctionne par auto-sélection- constituent des exemples de systèmes d'échange.¹⁾

Le système d'échange choisi dans une occasion sociale vise à coordonner l'alternance dans les tours de parole ainsi que leur durée. La fonction d'un système d'échange est donc typiquement interactionnelle: il cherche à éliminer tous les obstacles possibles au déroulement correct de la rencontre et à orienter et maintenir les conduites des participants sur un centre d'attention commun. Le schéma question/réponse adopté par le débat télévisé n'est qu'une routine journalistique professionnellement reconnue qui permet de se protéger d'autres types d'interaction. En effet, toute rencontre peut vite se transformer en une somme d'allocutions ou, à l'opposé, se bloquer à cause des interruptions continuelles. Il ne faut pas oublier que, du point de vue des media, ce qui compte c'est la réussite assurée de l'interaction et non ses enjeux.

1) Par système d'échange ("speech exchange system"), nous entendons ici, suivant Sacks, Schegloff et Jefferson, les types d'organisation sociale qui, comme les interviews, les débats, les rencontres, les cérémonies, les conversations, disposent d'un appareil formel pour l'administration locale des tours de parole.

"One reason for expecting the existence of some such type of organisation is as follows. Since conversation can accommodate a wide range of situations, since it is a vehicle for interactions in which persons in varieties of identities and varieties of groups of identities are operating, since it is sensitive to the various combinations, and since it is capable of dealing with a change of situation within a situation, there must be some formal apparatus that is itself contexte-free...turn taking seemed, ..

Le débat, comme toute autre forme discursive telle que le dialogue, le colloque ou l'interview, opère une délimitation non seulement sur le plan du système d'échange, mais il agit en même temps sur la définition de la tâche commune à accomplir et donc de l'occasion sociale elle-même.

Le débat en effet n'a pas nécessairement un but informatif ou de contrôle des connaissances: le débat est souvent une "machine" qui sert à prendre des décisions, il est une composante essentielle du fonctionnement d'une structure sociale. On peut détacher la confrontation d'opinions de toute issue concrète (accord, décision, prise de position collective), mais il reste que les limites établies par le débat ne portent pas exclusivement sur la gestion des tours de parole, mais sur la définition même de la tâche et sur la façon d'y parvenir. En d'autres termes, les débats, abstraction faite de leurs thèmes, opèrent des restrictions sur la catégorie d'actes de langage admis en définissant ainsi la façon dont les thèmes doivent être traités. Les participants ne pourront pas, par exemple, se limiter à témoigner ou rapporter simplement des faits ou expériences, ni aller jusqu'à conseiller, ordonner ou condamner des conduites; ils devront interpréter, expliquer, affirmer, nier, prendre position, etc.

3. LES NORMES CONVERSATIONNELLES

Le caractère à la fois conflictuel et mal défini de la rencontre fait que les normes qui relèvent de ce qu'on pourrait appeler la déontologie conversationnelle sont souvent évoquées et deviennent objet de discussion. Ce type de normes a un statut privilégié dans l'étude des interactions et on a tendance à les considérer de plus en plus comme le lieu constitutif de l'organisation sociale elle-même.

A la différence des normes situationnelles qui opèrent des restrictions localisées sur les deux composantes de base et toute interaction, à savoir (a) assignation des tours de parole et (b) les temps

suite de la note 1 de la page VI : a basic form of organization for conversation in this sense of basic, that it would be invariant to parties such that whatever variations the parties brought to bear in the conversation** that it could be selectively and locally affected by such social aspects of context". (Sacks, Schegloff, Jefferson, 1978, p. 10).

** would be accommodated without change in the system, and

VIII

des tours de parole, les normes conversationnelles, sont tout d'abord non-spécifiques, elles font abstraction de la situation de communication et ensuite opèrent à l'intérieur de l'interaction sur les différents aspects de son déroulement et non sur ses composantes.

VGE (261) "...c'était assez long d'obtenir la réponse, il faut le reconnaître..."

VGE (263) "Je ne sais pas quelle idée vous avez de la vie publique, mais lorsque je mets en cause quelqu'un, je lui laisse le temps de me répondre."

VGE (291) "Je suis en retard parce que M. Mitterand parle plus que moi, et je m'efforce d'avoir accès au droit de parole..."

VGE (289) "M. Mitterand, parlons sérieusement..."

FM (289) "Je vous en prie, ne détournes pas la conversation."

(C'est nous qui soulignons)¹⁾.

On a ici des exemples de recours à des normes conversationnelles: elles ne tirent pas leur pertinence d'une situation spécifique de communication, elles ont une valeur invariante et générale et portent sur des éléments constants de l'interaction tels que (a) la mise en cause, (b) le changement du centre d'attention commun, (c) le sérieux de la situation, (d) la vérité/fausseté des affirmations. Il est intéressant de remarquer que le consensus opérationnel que les participants partagent sur ce type de normes est en même temps une source plus ou moins autorisée d'auto-sélection pour le tour de parole. On voit bien comment les deux types de normes examinées jusqu'ici agissent l'une sur l'autre. D'une part, le fait de mettre en cause ou de détourner la conversation permet à l'interlocuteur de modifier la norme situationnelle qui règle l'allocation du tour de parole en s'appuyant sur cette violation de la norme conversationnelle. D'autre part, une situation comme une enquête admet la mise en cause, et une discussion informelle, une alternance entre sérieux et non-sérieux -ce qui serait considéré, dans d'autres situations, comme ^{une} violation des normes conversationnelles.

1) Les numéros entre parenthèses indiquent les pages de la transcription du débat télévisé parue dans Cotteret, Emeri, Gerstle, Moreau (1976).

Les mécanismes de prise de parole acquièrent ainsi un statut central et à la fois complexe dans l'étude des conversations. Les interruptions, par exemple, ne peuvent pas être traitées simplement comme le fruit d'une situation conflictuelle ou polémique visant à assumer le tour de parole avant qu'il ne soit attribué. Les interruptions ont une logique, tacitement admise, qui légitime leur mise en pratique: elles ne constituent pas toujours des exemples d'inconvenance, de non-compétence conversationnelle.

Les analyses des conversations ont bien mis en évidence qu'il y a, à l'intérieur des séquences, des lieux pertinents à la transition du tour de parole et qu'ils constituent de véritables occasions légitimes d'insertion.¹⁾ Certains glissements dans la direction du discours vers ce que Goffman appelle "le territoire du moi"²⁾ provoquent des auto-sélections qui ne sont pas sanctionnées comme interruptions tout court. C'est bien ce qui se passe dans le passage suivant où F. Mitterand ne sanctionne pas comme interruption l'intervention de V. Giscard d'Estaing:

FM (266) "Voyez-vous, le changement sans risque dont vous avez parlé, il est sans risque naturellement pour des gens comme vous. Mais pensez maintenant..."

VGE "Qu'appellez-vous, Monsieur Mitterand, 'des gens comme vous'?"

FM "C'est-à-dire des gens qui appartiennent à une certaine caste sociale, qui n'ont pas en effet à se trouver affrontés, comme le sont la plupart des femmes et des hommes qui ont voté pour moi..."

VGE "Mais Monsieur Mitterand, vous n'avez pas le droit de dire des choses pareilles".

On retrouve ici un procédé très courant dans la vie quotidienne et auquel Giscard fait souvent recours: celui qui consiste à interpréter comme mise en cause ce qui pourrait bien être du domaine de la

1) "It is misconceived to treat turns as units characterized by a division of labor in which the speaker determines the unit and its boundaries, and other parties to the conversation have as their task the recognition of them. Rather, the turn is a unit whose constitution and boundaries involve such a distribution of task as: That a speaker can talk in such a way as to permit projection of possible completion to be made from his talk (from its start), and to allow others to use its transition places to start talk, to pass up talk, to affect directions of talk, and so on, and that their starting to talk, if properly placed, can determine where he ought to stop talk. That is, the "turn" as unit is interactionally determined." (Sacks, Schegloff, Jefferson, 1978; p. 42).

2) A ce sujet, cf. Goffman (1973) chap. 2 en particulier.

vérité ou de la fausseté. Il s'agit donc d'un cas de réfutation métacommunicative qui porte sur le droit à assumer un rôle communicatif, sur l'énonciation plutôt que sur la vérité/fausseté de l'énoncé.

Selon que l'occasion sociale est plus ou moins formelle ou informelle, coopérative ou conflictuelle, il s'agira de compléter et approuver ou de rectifier et contester, mais les mécanismes de prise de parole semblent être axés -abstraction faite des séquences question/réponses- sur ce que les participants perçoivent comme

- (a) un changement d'argument
- (b) une mise en cause
- (c) la vérité/fausseté d'une proposition.

De la même manière qu'on peut parler de direction dans les actes de langage (Searle, 1975), on peut saisir aussi une direction dans la conversation, en entendant par là les différents types de centres d'attention commun sur lesquels l'interaction peut se concentrer.

Quand il y a des contestations sur la manière dont se déroule le débat, la direction de la conversation porte (a) sur la tâche commune pour les changements d'argument, (b) sur le territoire du moi pour les mises en cause, et enfin (c) sur l'adéquation des mots au monde pour la vérité ou la fausseté d'une proposition.

Il faut quand même ajouter que, au cours du débat, on peut enregistrer une autre catégorie de comportements discursifs, qui ne sont pas spécifiquement conversationnels:

- VGE (267) "Il ne faut pas procéder par affirmation..."
- VGE (267) "Il faut mettre ses conclusions à la fin de sa démonstration et pas au début."
- VGE (269) "Il ne suffit pas de faire le catalogue des problèmes, il faut faire le catalogue des solutions."
- VGE (273) "Il faut parler de choses précises."
- VGE (274) "A partir du moment où nous discutons de chiffres, il faut discuter de chiffres exacts."

En effet, plutôt qu'à une compétence interactionnelle, on fait référence ici à une compétence qu'on pourrait appeler "argumentative", car c'est à la façon dont on enchaîne un raisonnement en général (même par écrit) qu'on a affaire ici, et non à la pertinence de la contribution à la conversation.

4. LES NORMES DISCURSIVES

Il y a tout~~2~~ une série d'activités discursives qui ne portent ni sur le débat en tant que genre conversationnel, ni sur des arguments spécifiques: elles portent par contre sur ce débat, sur l'échange qui est en train d'avoir lieu. Elles ont comme but d'introduire et de faire approuver de nouvelles règles localisées qui engagent l'interlocuteur à une certaine conduite discursive. Elles naissent et meurent avec le débat. Par normes discursives nous entendons donc ce type de normes introduites par les participants qui visent à déterminer -ou négocier- la façon dont ils doivent se comporter ou dont il est souhaitable qu'ils se comportent.

Il faut noter que les normes discursives, ayant pour but de restreindre et de définir davantage la tâche à accomplir par les participants, agissent directement et de façon constitutive sur la situation de discours.

VGE (255) "Puisque je suis le premier à avoir la parole, permettez-moi d'abord de vous poser la question suivante: quelle est l'utilité de ce débat? A quoi peut-il servir? Dans ce débat, il y a quelque chose que nous n'essayerons pas de faire, qui est de nous convaincre mutuellement...ce que nous devons faire, c'est éclairer le choix de Françaises et de Français...et pour éclairer ce choix, je compte faire ceci, je consacrerai la moitié du temps de parole qui m'est donné à expliquer ce que je propose de faire pour les prochaines années et je consacrerai l'autre moitié du temps qui m'est donné à discuter, à contester, les propositions que fait M. Mitterand."

FM (265) "Mais je crois que nous sommes ici aussi pour informer, pour faire comprendre, pour dialoguer avec la France et donc avec les Français...et quand vous me parlez ~~de~~ programme, lorsque vous avez voulu m'entraîner sur un certain nombre de terrains qui me paraissent tout à fait extérieurs à notre discussion, j'avais envie de vous dire: est-ce que le vrai sujet n'est pas de savoir si, après l'élection du Président de la République, les Français vivront mieux, autrement, d'une façon plus juste, avec plus de chances de participer au progrès du pays?"

Il est bien évident que c'est le fonctionnement du débat plutôt que tout autre thème politique qui fait l'objet de la première intervention de Giscard et qui restera au centre de son attention. En esquissant ce cadre pragmatique, Giscard ajoute en effet aux normes situationnelles et conversationnelles un autre type de normes (discursives) auxquelles il pourra toujours se référer pour sanctionner un comportement qui s'en écarte. C'est d'ailleurs ce qu'il ne manquera pas de faire tout

au long du débat, même si F. Mitterand essayera de s'y opposer.

VGE (270) "Alors, M. Mitterand part d'un raisonnement sur le passé. J'aurais préféré, et je le lui ai dit, que nous parlions de l'avenir. Je n'arrive pas à le faire parler de l'avenir. C'est impossible. Il parle toujours du passé".

VGE (282) "Je note, parce que ceci est très important, qu'il est impossible avec vous d'avoir un débat sur l'avenir... Avec vous, c'est le débat de contentieux sur le passé. Vous êtes un homme qui est lié au passé par toutes vos fibres, et lorsqu'on parle de l'avenir, on ne peut pas vous intéresser. Vous n'acceptez pas de porter le débat sur ce terrain".

VGE (295) "Ce qui m'a frappé dans ce débat, ce qui me frappe dans ce débat, M. Mitterand, je vous le dis très simplement, c'est que vous êtes un homme du passé; j'aurais souhaité que nous parlions de l'avenir... je ne peux pas parler de l'avenir avec vous... vous ne voulez pas regarder l'avenir de la France, et si vous ne voulez pas le regarder, M. Mitterand, vous ne le conduirez pas bien, cet avenir."

Mais tous ces extraits montrent bien aussi qu'il n'y a pas, entre Giscard et Mitterand, une simple négociation sur les buts du débat (nous devons faire, nous sommes ici pour, vous n'acceptez pas de porter le débat sur ce terrain, vous avez voulu m'entraîner), mais une différence assez importante sur la nature de ces buts. La négociation ne porte pas sur deux thèmes différents tels que, par exemple, la politique étrangère ou les nationalisations. Le but défendu par Giscard est un but, de nouveau, procédural qui vise à imposer surtout la façon dont il faut traiter un sujet, façon en l'occurrence pragmatique. Il ne tient pas à ce qu'on parle simplement de la suite des élections, de l'avenir, il cherche plutôt à obtenir de la part de F. Mitterand des déclarations officielles et publiques sur ce que seront ses actions.

VGE (256) "Ma première question est la suivante. Elle concerne la suite de l'élection présidentielle...s'il est élu Président de la République, à quelle date la France aurait-elle à la fois un gouvernement et une majorité permettant à ce gouvernement de travailler?"

VGE (259) "...il faut que vous disiez si vous avez l'intention de faire approuver ce programme commun par l'actuelle majorité...Vous n'allez pas demander à une majorité élue contre le programme commun de l'approuver."

FM (260) "Tout le reste, déjà, veut nous entraîner...sur la base de la petite politique, à chercher à savoir de quelle façon les gouvernements auront à s'opposer, à s'accorder avec les Parlements au cours des mois prochaines."

VGE (260) "Mais c'est très important, M. Mitterand, c'est la vie quotidienne des Français dans les prochains mois".

FM (260) "Je vais préciser tout cela, afin que vous sachiez bien vous aussi quelles sont les forces sur lesquelles je compte m'appuyer et ce que j'entends faire."

FM (261) "Vous me posez des questions sur ce que je ferai."

VGE (261) "Alors, je commence par noter..."

Le contrôle discursif de Giscard est donc de nature pragmatique dans le sens qu'il ne vise pas à défendre simplement la centralité d'un argument et à discuter la vérité/fausseté des opinions, des évaluations, des croyances sur un état de choses: il cherche plutôt à obtenir --dans la terminologie de Searle-- des "déclaratifs" et des "commissifs"¹⁾. Cette catégorie d'actes de langage ayant la caractéristique de comporter des engagements personnels sur le plan de la conduite, peuvent être traités en termes de

(a) capacité d'accomplissement

(b) conséquences de l'accomplissement.

Tout engagement peut être jugé en termes de sincérité par rapport à son auteur, mais tout engagement soulève ^{/aussi} le problème de son accomplissement, comme celui de ses conséquences. On peut se demander en effet si l'auteur a la capacité personnelle et les ressources externes nécessaires pour mener à terme ses propos. ²⁾ De la même manière, on peut tenter de

1) Searle, en suivant Austin, définit les commissifs comme "those illocutionary acts whose points is to commit the speaker, ... to some future course of action". (Searle, 1976, p. 11). La définition des déclaratifs pose beaucoup plus de problèmes, et Searle ne contribue pas toujours à clarifier la classification austinienne. Pourtant, on peut tenter de les définir comme étant des actes qui ont la caractéristique d'avoir des conséquences factuelles --au sens de changer les circonstances, les statuts (déclarer la guerre, marier, nommer) ou juger définitivement le respect/l'infraction d'une norme -- si et seulement si, les sujets impliqués occupent des positions spéciales dans des institutions extra-linguistiques.

2) Goffman, toujours à propos des déclarations (cf. note précédente), fait une observation très intéressante sur l'ambiguïté du terme "crédibilité": "When an avowal is made [to some one] he can be concerned about its correctness, the other's belief and resolve in making it, or capability in regard to carrying it out, or --and most likely of all-- some unanalyzed combination of these factors. Credibility itself is not to be confused with a more specific phenomenon, trustworthiness, namely, the warrantability of trust..." (Goffman, 1969, p. 103).

développer des rapports entre actions et conséquences en s'appuyant, bien sûr, sur un accord concernant soit la validité logique des liens causals, soit la valeur des conséquences.¹⁾

Dans le débat analysé, il faut bien souligner que la valeur pragmatique des normes discursives est surtout exploitée par Giscard qui fait preuve d'une certaine sensibilité envers les droits interactionnels dont chaque participant dispose et les devoirs auxquels il faut se tenir. Quant à Mitterrand, plutôt que d'être un "homme du passé" comme Giscard le définit, il se révèle un "homme du contenu". Très attentif à la défense de certaines zones thématiques (la justice), le progrès, (la participation) il l'est beaucoup moins en ce qui concerne les actions et leurs conséquences, qu'elles soient conversationnelles ou politiques: il subit l'attitude normative de Giscard tout au long du débat et taxe de "petite politique" tout le problème de la "gouvernabilité" de la France.

1) Perelman et Olbrechts avaient déjà remarqué que l'argumentation se basant sur des conséquences est une technique argumentative spécifique: "Nous appelons argument pragmatique celui qui permet d'apprécier un acte ou un événement en fonction de ses conséquences favorables ou défavorables". (Perelman-Olbrechts, 1970, p. 358). Mais ces auteurs avaient remarqué aussi que l'argumentation pragmatique ne peut se développer que sur la base d'un accord sur la pertinence des conséquences et non seulement sur la valeur de celles-ci: "Les adversaires de l'argument pragmatique revendiqueront le droit de choisir, parmi les conséquences, celles qu'ils retiendront comme dignes d'être prises en considération, étant donné l'objet du débat". (Perelman-Olbrechts, 1970, p. 362). On a une confirmation ici de l'importance que la négociation des buts de la rencontre recouvre pour l'organisation de la conversation.

5. LES ROLES COMMUNICATIFS

Les différents types de normes que nous avons mis en évidence constituent de véritables systèmes d'obligations et d'attentes qui régissent une grande partie de l'interaction du débat télévisé. Chaque participant qui fait recours à des normes situationnelles, conversationnelles ou discursives ne fait qu'assumer en définitive des rôles communicatifs : à savoir cet ensemble de conduites grâce auxquelles les sujets démontrent qu'ils savent participer, organiser et contrôler la conversation. Le respect des tours de parole et du territoire du moi, le maintien d'un centre d'attention commun et d'une cohérence thématique, la production d'actes de langage appropriés, sont des exemples de conduites communicatives ou de compétence interactionnelle.

Ce type de conduites occupe une place cruciale dans l'étude des relations sociales: elles ne peuvent être analysées, en effet, de façon satisfaisante ni en termes de position sociale, ni en termes de simple compétence verbale. Elles font partie d'un domaine du comportement qui dispose de sa propre autonomie par rapport aux déterminants sociologiques et linguistiques classiques et dont l'organisation dépend (a) du contrôle réciproque des participants sur les buts établis de la rencontre (ou occasion d'interaction) et (b) de la coopération opérationnelle.

Talk is socially organized not merely in terms of who speaks to whom in what language, but as a little system of mutually ratified and ritually governed face-to-face action, a social encounter. (Goffman, 1964, pp. 135-6, c'est nous qui soulignons).

Evidemment, au cours du débat télévisé, on retrouve des conduites communicatives qui ne sont expliquables que par la position sociale que les participants occupent au moment d'entrer dans la situation de communication. Mais elles sont rares et aisément isolables comme, par exemple, quand Giscard, à propos d'une prise de bec sur la Constitution française, tranche l'échange en se fondant sur sa position de ministre:

VGE (262) "J'ai lu la Constitution autant que vous, avec cette différence que, comme je l'ai adoptée, je la connais par l'intérieur, alors que vous l'avez combattue, vous la connaissez par l'extérieur".

Les positions sociales ne constituent en définitive qu'un ensemble des ressources que chaque participant a à sa disposition et auxquelles il peut décider (ou être obligé) de recourir pour mieux défendre la poursuite tant de ses propres buts que de ceux de la rencontre. Mais la

structure de l'interaction d'un grand nombre de relations sociales (conversations, discussions, débats, colloques, etc.), ne peut pas être expliquée en se basant uniquement sur les attributs sociologiques des participants (statut, classe sociale, instruction, etc.). Cette optique ne ferait que refléter une vision strictement institutionnelle de l'organisation sociale: en effet, si on tient compte des situations communicatives telles qu'on les retrouve à l'école, en famille, dans la vie professionnelle, on s'aperçoit que les attributs sociologiques des participants ne se traduisent pas automatiquement en normes de comportement en déterminant tout le fonctionnement de l'interaction. Pendant la vie scolaire, familiale ou professionnelle, les relations se structurent de façon à permettre la poursuite de buts différents et pas toujours compatibles: chaque type de rencontre dispose d'une série de normes interactionnelles avec ses systèmes d'obligations et d'attentes dont les participants -comme nous venons de le voir pour le débat- malgré leurs statuts sociaux, doivent tenir compte. Les rencontres deviennent ainsi de véritables occasions de création et modification des rôles sociaux, plutôt que de leur manifestation.

Roles exist in varying degrees of concreteness and consistency, while the individual confidently frames his behavior as if they had unequivocal existence and clarity. The result is that in attempting from time to time to make aspects of the roles explicit he is creating and modifying roles as well as merely bringing them to light : the process is not only role-taking but role-making.

The actor is not the occupant of a position for which there is a neat set of rules -a culture or set of norms- but a person who must act in the perspective supplied in part by his relationship to others whose actions reflects roles that he must identify. Since the role of alter can only be inferred rather than directly known by ego, testing inferences about the role of alter is a continuing element in interaction. Hence the tentative character of individual's own role definition and performance is never wholly suspended. (Turner, 1962, pp. 22-3).

L'interdépendance que nous avons pu vérifier entre les différentes normes interactionnelles montre bien comment chaque participant doit constamment vérifier l'adéquation de sa conduite à la situation créée par celle -ci et doit également contrôler que les rôles communicatifs que l'interlocuteur cherche à assumer soient eux aussi compatibles: chaque rôle devient ainsi au fur et à mesure le produit ratifié par une négociation préalable, plutôt qu'une constante sociologique.

6. CONCLUSIONS

L'analyse du débat télévisuel Giscard/Mitterrand nous permet de tirer quelques conclusions sur le fonctionnement des interactions discursives en général.

Quels sont, tout d'abord, les rapports entre situation de communication et buts de la rencontre? Les participants disposent d'une ample marge de négociation pour pouvoir définir ce que nous avons appelé la "tâche commune à accomplir". De cette manière, la pertinence des comportements discursifs découle, dans une large mesure, de l'habileté que chaque participant met à recourir à des normes qui les justifient et à en démontrer la compatibilité avec l'état actuel de la conversation. La situation de communication opère, évidemment, des restrictions sur le choix des interventions potentielles: mais le jeu d'interdépendance qui existe entre normes situationnelles, conversationnelles et discursives permet toujours une négociation de leur application. D'où l'insistance, dans notre analyse, sur l'aspect normatif des rencontres ainsi que sur son exploitation par les participants.

Une approche interactionnelle doit également dépasser le niveau de la description sémantique des actions discursives et prendre en considération les conséquences de celles-ci sur le déroulement de la conversation et sur la situation de communication. La sensibilité même des participants au débat à l'aspect procédural de la rencontre -allant jusqu'à mettre en péril ce minimum de consensus opérationnel qu'il convient de sauvegarder- ne pourrait pas être comprise si on ne tenait pas compte des conséquences (voire des avantages) que cette négociation a sur le contrôle de la conversation.¹⁾

En définitive, affronter l'étude des comportements discursifs et surtout de leur rôle interactionnel sur le simple plan des "processus de compréhension" -même si cela est possible- demeure de toutes façons incomplet car on sous-estime les enjeux sociaux et conversationnels concrets, à savoir le problème de la compatibilité des intérêts et la façon dont les sujets, afin de les satisfaire, coordonnent le système des normes communicatives avec les rapports de pouvoir.

1) Les enjeux purement conversationnels sont particulièrement privilégiés car, étant établis dans le débat -et grâce au débat- ils n'exigent, pour être suivis et évalués de la part du public, qu'une simple compétence communicative (vs économique, juridique, etc.).

REFERENCES

- BALDI P. (1979) "La notion de signification dans la théorie des actes de langage", à paraître dans Studi Italiani di Linguistica Teorica e Applicata.
- COITERET J.-M. - EMERI C. - GERSTLE J. - MOREAU R. (1975), Giscard d'Estaing/Mitterand, 57774 mots pour convaincre. Paris, PUF.
- GIDDENS A. (1976) New Rules of Sociological Method: A Positive Critique of Interpretative Sociologies, London, Hutchinson.
- GOFFMAN E. (1963) Behavior in public places, The Free Press
- (1964) "The Neglected Situation", in American Anthropologist, LXVI, no 6, part. 2.
- (1969) Strategic Interaction, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- (1973) La mise en scène de la vie quotidienne. T.2 Les relations en public, Paris, Les Editions de Minuit.
- GRICE H.p. (1979) "Logique et conversation", dans Communications, no 30.
- HABERMAS J. (1970) "Towards a theory of communicative competence", in H.P. DREITZEL (ed.), Recent Sociology, no 2 Patterns of Communicative Behavior, New York, MacMillan.
- PERELMAN C. - OLBRECHTS-TYTECA L. (1970), Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique, Université Libre de Bruxelles.
- ROGERS A. (1978) "Remarks on the analysis of assertion and the conversational role of speech acts", à paraître dans Proceedings of the Fourth Meeting of the Berkeley Linguistic Society.
- SACKS H. - SCHEGLOFF E. - JEFFERSON G. (1978): "A simplets systematics for the organisation of turn-taking for conversation", dans J. SCHENKEIN (ed.), Studies in the Organisation of Conversational Interaction, Academic Press.
- SEARLE J. (1972) Les actes de langage. Paris, Hermann.
- (1976) "A classification of illocutionary acts", dans Language in Society, 5, no 1.
- TURNER R.H. (1962) "Role-taking: Process Versus Conformity", dans A. ROSE (ed.), Human Behavior and Social Process, Boston, Houghton Mifflin.